

tative of Colombia thought that before setting up the field survey requested by Peru, the Narcotics Commission should study the problem on the basis of scientific facts. The Colombian Government supported in advance any conclusions which the Narcotics Commission might reach.

The meeting rose at 1.15 p.m.

## ONE HUNDRED AND THIRTY-FIRST MEETING

*Held at Lake Success, New York,  
on Friday, 6 February 1948, at 3 p.m.*

*President : Mr. Charles MALIK (Lebanon)*

### 20. Report of the Commission on Narcotic Drugs (second session) [E/575 and E/575/Add.1] (continued)

GENERAL DEBATE (*concluded*)

Mr. SPANGENBERG (Argentina) favoured the proposal submitted by the representative of Peru for the study of the effects of chewing coca leaf.

The chewing of coca leaf was limited in Argentina to a small province in the north-west, where the greater part of the rural population were aborigines. The problem was being studied by national and provincial authorities, and action was being undertaken in that zone. There was no cultivation or production of the coca leaf in Argentina, but a certain quantity was imported for scientific and medical purposes.

The Argentine delegation would be ready to submit its views on the subject when requested by the Council.

Mr. DE SOUZA GOMES (Brazil) associated his delegation with the many tributes paid to the Commission on Narcotic Drugs for its excellent work, and thanked the Mexican representative for the clear statement he had given at the 130th meeting of the situation in his country and the efforts of the Mexican Government to combat the illicit traffic in opium.

The Government of Brazil was fighting the problem through legislation, through control of drug traffic, and by educational and propaganda methods.

Supporting the United States proposal made at the previous meeting, he declared that it would be premature to act upon the corresponding draft resolution contained in the report of the Commission before the United States proposal had been considered.

le représentant de la France, qu'avant d'ordonner l'enquête sur place demandée par le Pérou, la Commission des stupéfiants devrait étudier le problème sur la base de données scientifiques. Il ajoute que le Gouvernement colombien souscrit d'avance aux conclusions auxquelles parviendra la Commission des stupéfiants.

La séance est levée à 13 h. 15.

## CENT TRENTE ET UNIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le vendredi 6 février 1948, à 15 heures*

*Président : M. Charles MALIK (Liban)*

### 20. Rapport de la Commission des stupéfiants (deuxième session) [E/575 et E/575/Add.1] (suite)

DISCUSSION GÉNÉRALE (*fin*)

M. SPANGENBERG (Argentine) se déclare en faveur de la proposition du représentant du Pérou tendant à faire étudier les effets de l'habitude de mâcher la feuille de coca.

En Argentine, l'habitude de mâcher la feuille de coca ne se rencontre que dans une petite province du nord-ouest, où la population rurale est composée en majeure partie d'aborigènes. Le problème que pose cette pratique est actuellement étudié par les autorités nationales et provinciales, et l'on a commencé à prendre des mesures dans la région où elle règne. La feuille de coca n'est pas cultivée en Argentine et n'est pas un produit du pays, mais on en importe de petites quantités pour des fins scientifiques et médicales.

La délégation de l'Argentine est prête à présenter ses vues sur cette question quand le Conseil le lui demandera.

M. DE SOUZA GOMES (Brésil) s'associe, au nom de sa délégation, aux nombreux éloges qui ont été adressés à la Commission des stupéfiants pour l'excellent travail qu'elle a accompli, et il remercie le représentant du Mexique de l'exposé clair qu'il a fait à la 130<sup>e</sup> séance sur la situation qui existe dans son pays et sur les efforts faits par le Gouvernement mexicain dans sa lutte contre le trafic illicite de l'opium.

Le Gouvernement brésilien, pour sa part, s'efforce de résoudre le problème en édictant des mesures législatives, en exerçant un contrôle sur le trafic des stupéfiants, et par des méthodes éducatives et une propagande bien comprise.

Tout en appuyant la proposition présentée par la délégation des Etats-Unis à la précédente séance, le représentant du Brésil déclare qu'il serait prématuré de donner suite à la résolution correspondante figurant dans le rapport de la commission tant que la proposition des Etats-Unis n'aura pas été examinée.

With regard to the draft resolution concerning Peru, the statement the Council had heard had cleared away certain doubts, but he still considered it necessary to send a commission to investigate the scientific uses and effects of the coca leaf.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) shared the opinions expressed by other representatives with regard to the importance of the work of the Commission on Narcotic Drugs.

He had noted with satisfaction the statement of the Mexican representative in answer to the question raised by the Commission with regard to conditions in Mexico.

The amendments to the Convention of 1925 on narcotic drugs, which had been in force for twenty years, contained in the Protocol signed on 11 December 1946, were in effect. Certain articles, however, were out of date, and needed particular consideration at the current session of the Council. At the fourth session of the Economic and Social Council, when the functions and activities of the Commission on Narcotic Drugs had been discussed for the first time, the Council had decided that article 19 of the 1925 Convention, which stipulated that members of the Permanent Central Opium Board should not be in a position of direct dependence on their governments, would need revision. As there had been no opportunity for a detailed discussion of the article during that session, the Council had requested the Secretary-General to initiate studies with a view to revising or deleting the provision of article 19.

Mr. Arutiunian noted, however, that the meaning attributed to paragraph 5 of the article, as quoted in annex IV, chapter IV, paragraph 2, of the report, left the stipulation little changed. The report expressed the view of the Commission that the article allowed a person who held a government office to be appointed to the Permanent Central Opium Board, on condition that he resigned his government appointment for the period of his membership of the Board. That interpretation did not basically change the situation. In a country like the Soviet Union, where private enterprise did not exist, all scientific experts were of necessity employees of the government, and as such would not be eligible for election to the Board. To ask them to resign their positions would be to create unemployable persons.

He hoped the Council would consider an interpretation of article 19 which would make it possible for persons who were connected with their governments, but not directly dependent on them, to hold office on the Board.

With regard to the question raised by the representative of Peru, who had requested consultative assistance in the study of the effects of chewing the coca leaf on the health of individuals, Mr. Arutiunian considered it the duty of the United Nations to assist any country which needed expert advice to better the social conditions and standard of living of its people. The question of the coca leaf concerned the working

En ce qui concerne le projet de résolution relatif au Pérou, l'exposé que le Conseil a entendu a dissipé certains doutes; cependant M. de Souza Gomes persiste à croire qu'il est nécessaire d'envoyer une commission pour étudier les usages scientifiques et les effets de la feuille de coca.

M. AROUTIOUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) partage l'opinion exprimée par d'autres représentants sur l'importance des travaux de la Commission des stupéfiants.

Il déclare qu'il a entendu avec satisfaction l'exposé fait par le représentant du Mexique en réponse à la question que la commission avait soulevée sur les conditions existant au Mexique.

Les amendements qui ont été apportés à la Convention de 1925 sur les stupéfiants, qui était en vigueur depuis vingt ans, et qui sont contenus dans le Protocole signé le 11 décembre 1946, sont maintenant entrés en vigueur. Toutefois, certains articles de la convention sont surannés et devront faire l'objet d'un examen approfondi au cours de la présente session du Conseil. Lorsque le Conseil économique et social a discuté pour la première fois les fonctions et activités de la Commission des stupéfiants, au cours de sa quatrième session, il a décidé qu'il y aurait lieu de réviser l'article 19 de la Convention de 1925, qui stipule que les membres du Comité central permanent de l'opium ne devront pas se trouver dans une position de dépendance directe vis-à-vis de leurs gouvernements. Comme il n'avait pas été possible d'examiner cet article en détail au cours de la quatrième session, le Conseil a invité le Secrétaire général à entreprendre des études ayant pour objet de réviser ou de supprimer cette disposition de l'article 19.

M. Aroutiounian constate toutefois que le sens attribué au paragraphe 5 de cet article, tel qu'il est cité à l'annexe IV, chapitre IV, paragraphe 2, du rapport de la Commission des stupéfiants, n'a pour ainsi dire pas modifié cette stipulation. Dans son rapport, la commission exprime l'opinion que l'article dont il s'agit permet à un fonctionnaire d'être nommé à un poste du Comité central permanent de l'opium, à la condition qu'il cesse, pour la durée de ses fonctions au comité, d'exercer l'emploi qu'il remplissait en tant que fonctionnaire de son gouvernement. Cette interprétation ne modifie pas essentiellement la situation. Dans un pays comme l'Union soviétique, où l'entreprise privée n'existe pas, tous les experts scientifiques sont nécessairement des fonctionnaires du gouvernement et, de ce fait, ils ne pourraient pas faire partie du comité. Leurs demander de se démettre de leurs fonctions reviendrait à leur ôter tous moyens d'existence.

M. Aroutiounian espère que le Conseil étudiera une formule d'interprétation de l'article 19 qui permette aux personnes qui sont au service de leur gouvernement, mais qui n'en dépendent pas directement, de faire partie du comité.

En ce qui concerne la question soulevée par le représentant du Pérou, qui a demandé que l'on aide son gouvernement par des avis dans l'étude des effets que l'habitude de mâcher la feuille de coca peut avoir sur la santé, M. Aroutiounian estime qu'il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies d'accorder son assistance à tout pays qui a besoin d'avis autorisés pour améliorer les conditions sociales et le niveau d'existence de sa

masses of Peru, and therefore the Council was under an obligation to render assistance. What assistance, however, did Peru need? Was it to be scientific or financial assistance? In his opinion, Peru's difficulties were scientific; new experts were needed to bring their knowledge to the problem. He was sure that Peru and any other Latin American republic requiring assistance would be able to undertake the financial burden, and he would propose, therefore, that the United Nations should supply all possible technical assistance, but should not be responsible for the expenses incurred.

Mr. STOLK (Venezuela), thanking the Commission on Narcotic Drugs for its work and its report, remarked that his country had no special problem in relation to narcotic drugs, but was nevertheless interested in the problem and would co-operate fully.

The Venezuelan delegation supported the initiative taken by the Peruvian delegation, which had asked for assistance, on the international level, in its campaign against the harmful use of certain narcotic drugs. He hoped to see a commission sent to enquire into the direct and indirect effects on the whole population and in particular on children of chewing the coca leaf, and to study the habits of addicts.

He could not support the Commission's resolution to recommend that the Government of Mexico should take measures to suppress the illicit cultivation of opium. It would not be right to single out any one country for such a recommendation; moreover, the statement by the representative of Mexico had proved that his Government had taken the requisite measures and was putting up a vigorous fight against illicit drug traffic.

He hoped that the Council, instead of adopting the resolution, would be seized of the measures taken by the Mexican Government and would transmit to the Commission the report to be submitted by that Government.

Mr. DAVIDSON (Canada) associated his delegation with the words of congratulation which had been expressed by various members of the Council for the excellence of the report of the Commission on Narcotic Drugs and the splendid direction given to the Narcotics Division of the Secretariat by its Director, Mr. Steinig.

A stage had been reached in the transfer of the activities of the League of Nations to the United Nations where the legal provisions could be considered satisfactory. That, however, was not enough, and care must be taken to see that the administration of control was equally satisfactory. The Council should heed the remarks of the New Zealand representative with regard to the need for continued and increased vigilance on the part of all countries to comply with the Convention.

population. La question de la mastication de la feuille de coca intéresse la masse des travailleurs du Pérou : par conséquent, le Conseil est tenu de prêter son assistance. Toutefois, de quelle assistance le Pérou a-t-il besoin? Sera-ce une assistance scientifique, ou financière? De l'avis de l'orateur, les difficultés qu'éprouve le Pérou sont d'ordre scientifique. Ce qu'il faut à ce pays, ce sont de nouveaux experts dont les connaissances contribueront à la solution du problème. Il est persuadé que le Pérou et toute autre république de l'Amérique latine ayant besoin d'aide seront en mesure de supporter les charges financières. Il propose donc que l'Organisation des Nations Unies fournisse toute l'aide technique possible, mais qu'elle ne prenne pas à sa charge les dépenses qui en résulteront.

M. STOLK (Venezuela) rend hommage à la Commission des stupéfiants pour son travail ainsi que pour son rapport et fait remarquer que, bien que le problème des stupéfiants ne se pose pas spécialement pour son pays, le Venezuela s'y intéresse et offre sa pleine et entière collaboration pour le résoudre.

La délégation du Venezuela appuie l'initiative prise par la délégation péruvienne en demandant de l'aide sur le plan international pour sa campagne contre l'usage pernicieux de certains stupéfiants. Il espère que l'on enverra une commission faire une enquête sur les effets directs et indirects de l'habitude de mâcher la feuille de coca sur la population tout entière et plus spécialement sur les enfants. Cette commission devra être chargée également d'étudier les habitudes des toxicomanes.

M. Stolck ne peut pas appuyer la résolution de la commission recommandant que le Gouvernement du Mexique prenne des mesures en vue de supprimer la culture illicite de l'opium. On ne devrait pas choisir un seul pays pour en faire l'objet de cette recommandation. De plus, le représentant du Mexique a prouvé dans son exposé que son gouvernement avait pris les mesures qui s'imposaient et qu'il avait entamé une lutte énergique contre le trafic illicite des stupéfiants.

M. Stolck espère que le Conseil, au lieu d'adopter cette résolution, sera saisi des mesures adoptées par le Gouvernement du Mexique et qu'il transmettra à la commission le rapport que ce gouvernement doit présenter.

M. DAVIDSON (Canada) s'associe, au nom de sa délégation, aux félicitations exprimées par divers membres du Conseil pour l'excellent rapport de la Commission des stupéfiants et pour l'impulsion remarquable donnée à la Division des stupéfiants du Secrétariat par son directeur, M. Steinig.

Dans le transfert des activités de la Société des Nations à l'Organisation des Nations Unies, on est parvenu à une étape où l'on peut dire que les dispositions légales sont satisfaisantes. Cependant, cela ne suffit pas, et il faut veiller à ce que le contrôle soit exercé de façon aussi satisfaisante. Il convient que le Conseil prenne note des observations du représentant de la Nouvelle-Zélande concernant la nécessité pour tous les pays de montrer une vigilance sans relâche et de plus en plus grande dans l'observation des dispositions de la convention.

The report indicated that for the year 1945 only about a third of the reports which were to be sent from the various countries had been received by the Commission. While he recognized that the ravages of the war had made it impossible for many countries to submit reports, he thought it well to stress the importance of sending the required information, by means of which the Commission would be supplied with the necessary data and background knowledge to carry out its work in the field of narcotics.

He noted that no paper had yet been circulated with regard to the cost of the proposed commission to investigate the effects of chewing the coca leaf in Peru and other countries of Latin America. According to the rules of procedure, the Council should have such an estimate from the Secretariat when considering the matter.

With regard to the objections to article 19 of the 1925 Convention raised by the U.S.S.R. representative, he had noted the many difficulties set forth in annex IV of the report in the way of amending the article. He was satisfied that the interpretation given by the Commission to that article could achieve the object of the representative of the Soviet Union. According to that interpretation a person holding a government position could be elected to the Permanent Central Opium Board, and would be required to leave his government position only for the duration of his membership of the Board.

Mr. Davidson had no objection to the United States proposal with regard to Mexico. He thanked the Commission for having brought the matter to the notice of the Council, and the Mexican Government for its prompt and effective steps to remedy the situation, which was becoming serious. Citing facts from the statement of the representative of Mexico to show the magnitude of the problem, he emphasized that time would be needed to bring the situation under control.

He suggested that the United States representative should draft a resolution on the lines of his proposal, to be considered by the Council when the rest of the report came back from the Committee.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) expressed the satisfaction of his delegation with the work of both the Commission on Narcotic Drugs and the Secretariat in the preparation of the report.

The question of narcotic drugs had never been a serious problem for Poland, but his country had always taken an active part in the work of the League of Nations in that field and would continue to support the activities of the United Nations.

The Polish delegation had great sympathy with the efforts of Peru and Mexico. He would like to point out, however, that addiction to drugs was a disease that could not be fought by legal measures only. It had its roots in bad social condi-

Le rapport de la commission indique que, pour l'année 1945, la commission n'a reçu qu'un tiers environ des rapports annuels qui devaient être fournis par les divers pays. Tout en reconnaissant que les ravages causés par la guerre ont mis un grand nombre de pays dans l'impossibilité d'envoyer ces rapports, M. Davidson estime nécessaire de souligner qu'il est important d'envoyer les renseignements demandés, car c'est grâce à eux que la commission possédera les données et autres informations générales nécessaires à la poursuite de ses travaux dans le domaine des stupéfiants.

M. Davidson fait remarquer qu'il n'a pas encore été distribué de document concernant les dépenses qu'entraînerait la création de la commission proposée pour enquêter sur les effets de l'habitude de mâcher la feuille de coca au Pérou et dans d'autres pays de l'Amérique latine. Aux termes du règlement intérieur, le Conseil doit être saisi d'un état estimatif de ces dépenses préparé par le Secrétariat lorsqu'il examine la proposition.

En ce qui concerne les objections qu'a soulevées le représentant de l'U.R.S.S. à propos de l'article 19 de la Convention de 1925, M. Davidson a bien remarqué les nombreuses difficultés qui se présentent pour ce qui est d'amender cet article, comme l'indique l'annexe IV du rapport. Il est convaincu que l'interprétation que la commission a donnée de l'article 19 pourrait atteindre le but désiré par le représentant de l'Union soviétique. Une telle interprétation permettrait à un fonctionnaire appartenant à une administration d'être nommé au Comité central permanent de l'opium, à condition qu'il cessât d'exercer l'emploi qu'il remplissait en tant que fonctionnaire de son gouvernement pendant la durée de ses fonctions au comité.

M. Davidson ne soulève pas d'objection contre la proposition des Etats-Unis en ce qui concerne le Mexique. Il remercie la commission d'avoir porté la question à l'attention du Conseil et le Gouvernement mexicain d'avoir pris des mesures promptes et efficaces pour remédier à la situation, qui devenait grave. Après avoir cité certains faits tirés de l'exposé du représentant du Mexique pour montrer l'ampleur du problème, M. Davidson insiste sur le fait qu'il faudra beaucoup de temps pour reprendre la situation en main.

Il propose que le représentant des Etats-Unis rédige un projet de résolution s'inspirant de sa proposition antérieure et qui serait examiné par le Conseil lorsque le reste du rapport reviendrait du comité.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) dit combien sa délégation est satisfaite du travail qu'ont accompli la Commission des stupéfiants et le Secrétariat en préparant le rapport.

La question des stupéfiants n'a jamais eu un caractère de gravité dans son pays, mais la Pologne a toujours pris une part active à l'œuvre de la Société des Nations dans ce domaine et continuera de soutenir l'action de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation polonaise exprime toute sa sympathie pour les efforts du Pérou et du Mexique. Cependant, M. Katz-Suchy tient à faire remarquer que la toxicomanie est une maladie que l'on ne peut pas combattre seulement par des mesures

tions and a low standard of living, and should be considered as a social problem.

His Government regretted that Poland had been unable to take part in the last session of the Commission on Narcotic Drugs, owing to transportation difficulties, and had not submitted reports owing to the disruption of conditions during the war. Before the war Poland had had two factories producing drugs for medical purposes. By 1938 production had risen to 1,000 kilogrammes, approximately a quarter of the medical needs of the country. One of the two factories had been destroyed in the course of the war, and production in the other had been only partially restored, so that Poland depended upon imports. UNRRA had provided a small quantity, but the sick were often deprived of the necessary drugs. Since the factories had been nationalized, there could be no leakage of drugs.

The Polish Government had recently submitted its first report since the war, the report on the year 1946, which would be circulated shortly. All medical institutions, which had been placed under official supervision, had been asked to submit a report of their work.

Poland encountered no difficulties in complying with the conventions on narcotic drugs. No cases of illicit drug traffic had been discovered, but his country was nevertheless interested in the existence and the functioning of machinery for the suppression of such traffic.

He warned the Council to bear in mind the fact that both Germany and Japan had shown that drugs could be used as weapons of war. Poland had received reports of Polish prisoners of war who had been treated by synthetic drugs. Strict supervision would therefore have to be exercised over Germany and Japan in that field, and a new protocol would be necessary to cover synthetic drugs.

Mr. MAYHEW (United Kingdom) welcomed the report of the Commission on Narcotic Drugs. His delegation would support the proposal to send a commission of enquiry to Peru, the suggestion to grant privileges and immunities to members of the Permanent Central Opium Board, and the adoption of stringent measures of control in Japan.

With regard to article 19 of the 1925 Convention, he appreciated the difficulty mentioned by the U.S.S.R. representative of making available for the Permanent Central Opium Board experts who were not in government positions. That problem was not confined to the Soviet Union, but was becoming increasingly evident in the United Kingdom and would have to be faced at some time. The United Kingdom, however, felt strongly that much of the effect of the work of the Board was due to the confidence in the impartiality of its members, which might be shaken if they were not independent of their governments. On that point, he could not agree with the Canadian

juridiques. Elle a son origine dans de mauvaises conditions sociales et dans un niveau de vie inférieur, et il faut la considérer comme un problème social.

Le Gouvernement polonais regrette que la Pologne n'ait pu prendre part à la dernière session de la Commission des stupéfiants, par suite de difficultés de transport, et qu'elle n'ait pu fournir de rapports en raison du bouleversement de la situation du pays pendant les hostilités. Avant la guerre, la Pologne possédait deux usines qui fabriquaient des stupéfiants pour des usages médicaux. En 1938, la production de ces usines s'élevait à 1.000 kilogrammes, c'est-à-dire à peu près au quart des besoins médicaux du pays. Une des usines a été détruite au cours de la guerre, et la production de l'autre n'a été rétablie qu'en partie, si bien que la Pologne est actuellement obligée d'importer des stupéfiants. L'UNRRA en a fourni une petite quantité, mais les malades sont souvent encore privés des remèdes nécessaires. Comme les usines ont été nationalisées, il ne peut y avoir de fuites de stupéfiants.

Récemment, le Gouvernement polonais a fourni son premier rapport depuis la guerre : le rapport pour l'année 1946, qui sera bientôt distribué. On a demandé à toutes les institutions médicales — qui se trouvent maintenant sous contrôle officiel — de présenter un rapport sur leurs travaux.

La Pologne n'a pas eu de difficulté à se conformer aux dispositions des conventions sur les stupéfiants. On n'a pas découvert de cas de trafic illégitime, mais la Pologne ne s'en intéresse pas moins à l'existence et au fonctionnement de l'appareil administratif destiné à réprimer ce trafic.

M. Katz-Suchy demande au Conseil de ne pas oublier que l'Allemagne et le Japon ont montré tous les deux que l'on pouvait se servir des stupéfiants comme armes de guerre. La Pologne a reçu des rapports de prisonniers de guerre polonais indiquant que des doses de drogues synthétiques leur avaient été administrées. Il convient donc d'exercer une surveillance étroite, dans ce domaine, sur l'Allemagne et le Japon, et il sera sans doute nécessaire de rédiger un nouveau protocole visant les drogues synthétiques.

M. MAYHEW (Royaume-Uni) félicite la Commission des stupéfiants de son rapport. La délégation du Royaume-Uni appuiera la proposition tendant à envoyer une commission d'enquête au Pérou, celle qui a pour objet d'accorder des privilèges et immunités aux membres du Comité central permanent de l'opium et celle qui vise l'adoption de sévères mesures de contrôle au Japon.

En ce qui concerne l'article 19 de la Convention de 1925, M. Mayhew se rend compte qu'il est difficile, comme l'a signalé le représentant de l'U.R.S.S., de mettre à la disposition du Comité central permanent de l'opium des experts qui n'occupent pas de postes dans des administrations d'Etat. Cette difficulté n'est pas particulière à l'Union soviétique : elle se fait sentir de façon de plus en plus aiguë au Royaume-Uni, et il faudra bien la résoudre un jour. Cependant, le Royaume-Uni est convaincu que le prestige dont jouit le Comité central est dû à la confiance dans l'impartialité de ses membres, et cette confiance risquerait d'être ébranlée si ceux-ci n'étaient pas indépendants de leur gou-

representative. It was difficult to ask experts to sever their connexions with government service in order to serve on the Board for five years, with all the problems of reinstatement at the end of that period. Moreover, the Board could not be expected to pay a large enough salary to compensate the experts, since work on the Board took up, at the most, three months of the year.

He warmly supported the statements of the New Zealand and Canadian representatives and of the Rapporteur concerning the importance of governments' supplying information to the Board. That fact was well brought out in the reports of the Commission and the Board, and the Commission recommended that it should be brought to the attention of governments. The United Kingdom supported that recommendation, and would suggest that the Secretary-General should be asked to send governments a note on the subject.

Mr. MONGE (Peru) hoped that the Council, when it sent the question of chewing the coca leaf to the Social Committee, would allow the delegation of Peru to give a detailed statement on the French proposal and on the remarks of the Canadian representative.

When Peru had asked for a commission of experts to study the toxic effects of the chewing of the coca leaf, it had not been asking for assistance. The Peruvian Government had been studying the problem for ten years, but had not been able to arrive at a satisfactory solution. Peru naturally wished to defend itself against the harmful effects of the coca leaf on parts of its population.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) supported the United States suggestion that the Commission's resolution with regard to the Mexican Government should be deleted from the list of matters which were to be discussed in committee. He shared the view of other representatives that the Mexican representative had given a satisfactory explanation of the situation. He agreed with the Canadian representative that the question should be settled by means of a concrete resolution, and supported his suggestion that the United States representative should draft such a resolution for the approval of the Council.

He did not agree with the U.S.S.R. representative that the cost of the commission to investigate the problem of the coca leaf should be borne by the country asking for the commission. A similar opinion had been expressed when the Economic Commission for Latin America had been discussed. He hoped that the Council would agree that there must be co-operation in international life, and that the United Nations must take practical action in such matters, as it did in the case of the problems of Europe and Asia.

vement. M. Mayhew ne saurait se ranger, sur ce point, à l'avis du représentant du Canada. On peut difficilement demander à des experts de rompre tous liens avec les administrations publiques auxquelles ils appartiennent pour exercer leurs fonctions au comité pendant cinq ans, étant donné tous les problèmes que pose leur réintégration à la fin de cette période. De plus, on ne peut demander au comité d'offrir aux experts un traitement suffisant pour les dédommager, puisque leurs fonctions au comité ne les occuperont pas plus de trois mois par an.

M. Mayhew appuie chaleureusement les observations faites par les représentants de la Nouvelle-Zélande et du Canada et par le Rapporteur en ce qui concerne la nécessité pour les gouvernements de fournir des informations au Comité central permanent de l'opium. Les rapports de la commission et du comité ont bien fait ressortir cette nécessité, et la commission a recommandé de la porter à l'attention des gouvernements. Le Royaume-Uni appuie cette recommandation, et voudrait proposer que le Conseil demande au Secrétaire général de faire parvenir aux gouvernements une note à ce sujet.

M. MONGE (Pérou) espère que, lorsque le Conseil renverra au Comité social la question de l'habitude de mâcher la feuille de coca, il autorisera la délégation péruvienne à faire un exposé détaillé au sujet de la proposition française et des observations du représentant canadien.

Lorsque le Pérou a demandé qu'une commission d'experts soit créée en vue d'étudier les effets toxiques de l'habitude de mâcher la feuille de coca, il n'a pas demandé d'aide. Le Gouvernement péruvien étudie ce problème depuis dix ans, mais n'a pas pu aboutir à une solution satisfaisante. Il est naturel que le Pérou veuille se défendre contre les effets nocifs de la feuille de coca sur certaines parties de la population.

M. SANTA CRUZ (Chili) appuie la proposition des Etats-Unis tendant à ce que la résolution de la commission relative au Gouvernement mexicain soit retirée de la liste des questions qui doivent être discutées en comité. Il est d'avis, avec d'autres représentants, que le Gouvernement mexicain a donné une explication satisfaisante de la situation. M. Santa Cruz estime, comme le représentant du Canada, qu'il convient de régler la question en adoptant une résolution précise, et il appuie la proposition canadienne tendant à ce que le représentant des Etats-Unis rédige un projet de résolution qui sera soumis à l'approbation du Conseil.

M. Santa Cruz n'est pas d'accord avec le représentant de l'U.R.S.S. sur ce point que les dépenses de la Commission chargée d'enquêter sur le problème de la feuille de coca devraient être supportées par le pays qui demande la création de cette commission. On a déjà exprimé la même opinion lors de la discussion relative à la Commission économique pour l'Amérique latine. M. Santa Cruz espère que le Conseil reconnaîtra que la coopération est indispensable dans la vie internationale, et que l'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures pratiques en cette matière, comme elle l'a fait dans le cas des problèmes européens et asiatiques.

Mr. KAMINSKY (Byelorussian Soviet Socialist Republic) asked that the Council should be allowed to study the summary record of the meetings of the Third Committee of the General Assembly, where the same question had been discussed. That would give a more accurate picture of the situation, details of which had been somewhat distorted in the course of the debate. It had been at the request of the representative of Peru that the question of finance had been removed from the agenda of the Third Committee and taken up by the Fifth Committee. The statement of the Soviet Union representative was in conformity with that decision.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) wished to reply to previous speakers on the subject of the request made by the Government of Peru, and on the amendment or deletion of article 19 of the 1925 Convention on Narcotic Drugs.

On the first issue, he observed that the report did not mention any request for financial assistance and it would appear from the terms used that the assistance sought was purely scientific. Nobody had stated that financial assistance would be needed.

The Government of the Soviet Union held the view that a country requesting assistance should bear the expense, if it was in a position to do so. The Council had heard certain Latin American countries declare that they had dealt with the problem independently within their own national budget. It was wrong to imply that the U.S.S.R. was denying financial assistance to Latin American countries in particular. The policy adopted by the Soviet Union delegation was based on a universal principle, applying to any country, whether in Asia, on some other continent, or in Latin America, and would be upheld in the case of the U.S.S.R. itself, if it were to seek assistance from the United Nations to solve any particular problem.

The United Nations was experiencing a wave of economy, and members could feel its effects on the work of the Council at its current session. If financial assistance was sought, Mr. Arutiunian suggested that it should be requested from some other organization.

On the second issue, Mr. Arutiunian, did not see how the suggestion made by the representative of Canada could settle the question. In the Soviet Union and in an increasing number of countries, the very social and economic structure was such that university professors, scientists working in laboratories, and other experts could be considered to be working for the government, since there were no private universities or laboratories; the latter all worked for the country and were therefore directed by the State.

Even if, according to section 20 of the report, a professor from the U.S.S.R. were elected on condition that he resigned from his post at home, his effective work on the Permanent Central Opium

M. KAMINSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie) demande qu'il soit permis au Conseil d'étudier les procès-verbaux de la Troisième Commission de l'Assemblée générale où la même question a déjà été discutée. Cela donnerait une image plus exacte de la situation, dont certains détails ont été quelque peu déformés au cours de la discussion actuelle. C'est à la demande du représentant du Pérou que la question du financement a été retirée de l'ordre du jour de la Troisième Commission et reprise par la Cinquième Commission. La déclaration du représentant de l'Union soviétique était conforme à cette décision.

M. AROUTIOUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) répond aux observations présentées au sujet de la demande formulée par le Gouvernement du Pérou et en ce qui concerne l'amendement ou la suppression éventuelle de l'article 19 de la Convention de 1925 sur les stupéfiants.

Au sujet de la demande du Pérou, il fait remarquer que le rapport ne parle pas d'une demande d'assistance financière. Il ressort des termes employés que l'assistance sollicitée est d'ordre purement scientifique. Personne n'a déclaré qu'une assistance financière sera nécessaire.

Le Gouvernement de l'Union soviétique estime qu'un pays qui demande une assistance doit prendre les frais à sa charge, s'il est en mesure de le faire. Certains pays de l'Amérique latine ont déclaré au Conseil qu'ils se sont chargés eux-même de résoudre le problème à l'aide de leurs propres ressources budgétaires. Il est inexact de donner à entendre que c'est parce qu'il s'agit de pays de l'Amérique latine que l'U.R.S.S. refuserait que l'on accorde une assistance financière. La politique de la délégation de l'Union soviétique repose sur un principe universel qui s'applique à n'importe quel pays, qu'il soit situé en Asie, dans un autre continent ou en Amérique latine. Ce principe serait respecté même s'il s'agissait de l'U.R.S.S. elle-même, dans le cas où elle serait amenée à solliciter l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour résoudre un problème quelconque.

L'Organisation des Nations Unies suit actuellement une politique d'économies dont les effets se font sentir dans les travaux de la session actuelle du Conseil. M. Arutiunian déclare que si l'on cherche à obtenir une aide financière, il faut la demander à une autre organisation.

Quant à la deuxième question soulevée, le représentant de l'U.R.S.S. ne voit pas très bien comment la proposition faite par le représentant du Canada pourrait régler la question. Dans le cas de l'Union soviétique, ainsi que d'un nombre de plus en plus grand de pays, la structure sociale et économique est telle que des professeurs d'université, des savants travaillant dans des laboratoires et d'autres experts peuvent être considérés comme travaillant pour le gouvernement, puisqu'il n'y a ni laboratoires ni universités privés. Tous ces professeurs et savants travaillent pour le pays et sont par conséquent sous la direction de l'Etat.

Même si, aux termes de la section 20 du rapport, un professeur de l'U.R.S.S. était élu à la condition qu'il renonce au poste qu'il occupe dans son pays, son travail effectif au Comité central permanent

Board would take barely six months out of the five-year term of office. He would therefore have no set occupation during four and a half years, yet he would be unable to fulfil his functions at home. The representative of the Soviet Union wished to support fully the principle that any member elected to the Permanent Central Opium Board should exercise his functions objectively, and insisted that it was necessary therefore for him to be independent of any government instruction; however, not all government employment constituted a hindrance, and he suggested that the Council should agree on an interpretation of article 19 which would allow experts of the U.S.S.R. and of States with a similar structure to participate in the work of the Permanent Central Opium Board. The Soviet Union was a signatory to the 1925 Convention on narcotic drugs and thus had the right to participate in the work of the Permanent Central Opium Board; it was therefore necessary to provide an adequate interpretation of article 19, which might otherwise be construed as setting conditions which would preclude the participation of the U.S.S.R. in the work of the Board.

He did not press for the amendment of article 19, since the process of ratification would be lengthy, and expressed the opinion that an agreed interpretation of that article might be sufficient to meet existing conditions.

Mr. STEINIG (Secretariat) pointed out that after careful study the Commission on Narcotic Drugs had arrived at the conclusion that the amendment or the deletion of article 19 would entail a very lengthy process which would not justify the results. It had therefore suggested to the Council, in the fourth paragraph of its resolution, published in section 20 of the report, a more liberal interpretation, which would enable the Council to appoint to the Board a judge, a university professor, a medical practitioner or a lawyer, without requiring that that person appointed should give up his position or cease to exercise his profession while serving on the Board.

That interpretation would seem to meet the view of the U.S.S.R. delegation.

Mr. ORTÍZ RODRÍGUEZ (Colombie) thought that some misunderstanding had arisen about his statement. In Colombia, the chewing of the coca leaf did not constitute a grave national problem because Colombia had already, to a certain degree, solved it by prohibiting the use of coca. There was a great difference between the solution thus reached on the national level—one that could not be presumed to be universally acceptable—and a universal solution, since there were different approaches to the problem.

The problem should be treated rationally and any action taken should be based on scientific findings. In that regard, he could not but observe that the United Nations proposed to co-ordinate views and actions with regard to problems of general interest. He therefore supported the proposal to organize a committee or study group to determine the effects of the habit of chewing coca leaf and the measures

de l'opium prendrait à peine six mois sur les cinq années prévues pour son mandat. Il n'aurait donc pas d'occupation fixe pendant quatre ans et demi, et pourtant il lui serait impossible, pendant cette période, de remplir ses fonctions dans son pays. Le représentant de l'Union soviétique se rallie sans réserve au principe selon lequel un membre élu au Comité central permanent de l'opium doit exercer ses fonctions d'une manière objective, et il insiste sur le fait qu'il faut par conséquent que ce membre n'ait pas à recevoir d'instruction de son gouvernement. Cependant, on ne peut pas dire que tout emploi dans une administration d'Etat constitue un empêchement; aussi M. Aroutiounian propose-t-il que le Conseil convienne d'une interprétation de l'article 19 qui permette aux experts de l'U.R.S.S. et d'Etats ayant une organisation analogue de participer aux travaux du Comité central permanent de l'opium. L'Union soviétique est signataire de la Convention de 1925 sur les stupéfiants, et elle a donc le droit de participer aux travaux du Comité central permanent de l'opium. Il faut donner à l'article 19 une interprétation qui rende cette participation possible, sinon cet article pourra être interprété comme excluant toute participation de l'U.R.S.S. aux travaux du comité.

M. Aroutiounian n'insiste pas pour que l'on modifie l'article 19, puisque la ratification de l'amendement demanderait beaucoup de temps. Il estime qu'une interprétation de cet article sur laquelle les membres du Conseil s'accorderaient suffirait pour répondre aux exigences actuelles.

M. STEINIG (Secrétariat) fait ressortir qu'après une étude détaillée, la Commission des stupéfiants est arrivée à la conclusion que l'amendement ou la suppression de l'article 19 exigerait une procédure trop longue pour les résultats qu'on en attend. La commission a donc proposé au quatrième alinéa de sa résolution, publiée à la section 20 du rapport, que le Conseil adopte une interprétation plus large. Cette interprétation permettrait de nommer au comité un juge, un professeur d'université, un médecin-praticien ou un juriste, sans qu'il soit nécessaire que la personne ainsi désignée renonce à ses fonctions ou cesse d'exercer sa profession pendant qu'elle fait partie du comité.

Cette interprétation semble être approuvée par la délégation de l'U.R.S.S.

M. ORTÍZ RODRÍGUEZ (Colombie) estime qu'un malentendu a surgi en ce qui concerne sa déclaration. En Colombie, l'habitude de mâcher la feuille de coca ne constitue plus un grave problème national, car le problème a été en partie résolu par l'interdiction de l'usage du coca. Il y a donc une grande différence entre la solution nationale — qu'on ne peut considérer comme universellement acceptable — et une solution universelle. Il existe en effet différentes façons d'aborder le problème.

Le problème doit être traité d'une manière rationnelle, et toute action doit reposer sur des constatations scientifiques. M. Ortiz Rodríguez fait remarquer à ce propos que l'Organisation des Nations Unies veut coordonner les points de vue et les mesures à prendre touchant les problèmes d'intérêt général. Il appuie donc la proposition tendant à organiser un comité ou un groupe d'étude chargé de déterminer les effets de l'habi-

to be taken to eradicate it from the populations concerned.

No country appeared to have asked for financial help to set up the group, but it would be logical that the study should be made with the help of international funds, since the problem was of general concern and since it would be necessary to co-ordinate the methods used to cope with it.

He did not suggest that such funds should be used to implement the measures which the study group might recommend, in the countries concerned.

Mr. MONGE (Peru) agreed with the Byelorussian representative that it would be useful for the Council to study the summary records of the meetings of the Third Committee at which the matter was discussed, and drew attention to resolution 134(II) of the General Assembly concerning the sending of a committee of experts.

He did not see why there had been such prolonged discussion of the financial implications of the proposal. It was evident that the Fifth Committee of the General Assembly would have to examine the financial implications and it was for that Committee to recommend to the General Assembly the allocation of funds.

Mr. PADILLA NERVO (Mexico) thanked the representative of the United States for his proposal and the French representative for the support which he had given to it. He was glad to note that the representatives of Chile, Brazil, the U.S.S.R., Venezuela, Canada and Poland were satisfied with the action taken by the Mexican Government.

He asked the President to state whether it was correct that the aforementioned speakers agreed to follow the procedure proposed by the representative of the United States, so that instead of taking the action recommended by the Commission on Narcotic Drugs, the Council would ask the Commission to study at its next session the information submitted by the Government of Mexico, its report for 1947 and additional information which the United States Government might provide on the subject.

In answer to a question asked by the PRESIDENT, the representative of the UNITED STATES OF AMERICA stated that he agreed to follow the suggestion made by the Canadian representative; accordingly, he would present his proposal in the form of a draft resolution which would be discussed by the Council at a plenary meeting without being referred to the Social Committee.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) said that he had understood that there would be no need, after the statement made by the representative of Mexico, for any special resolution on the situation in that country. The Commission received regular reports from all governments on the control of narcotics, and the report

tude de mâcher la feuille de coca, ainsi que les mesures à prendre pour faire disparaître cette habitude chez les populations intéressées.

Aucun pays, semble-t-il, n'a sollicité une aide financière en vue de constituer le groupe. Cependant, il serait logique que l'étude fût entreprise à l'aide de fonds internationaux, étant donné qu'il s'agit d'un problème d'intérêt général et que, pour le résoudre, il est nécessaire de coordonner les méthodes.

Le représentant de la Colombie n'a pas proposé que ces fonds fussent utilisés en vue de mettre en vigueur, dans les pays intéressés, les mesures que le groupe d'étude pourrait recommander.

M. MONGE (Pérou) est d'accord avec le représentant de la R.S.S. de Biélorussie pour dire qu'il serait utile d'examiner les procès-verbaux des séances que la Troisième Commission a consacrées à la question. Il attire l'attention sur la résolution 134 (II) de l'Assemblée générale, relative à l'envoi d'un comité d'experts.

M. Monge ne comprend pas très bien la raison d'une discussion aussi prolongée sur les répercussions financières de la proposition. Il est de toute évidence que la Cinquième Commission de l'Assemblée générale devra examiner ces répercussions financières. C'est à cette commission qu'il incombera de faire des recommandations à l'Assemblée générale au sujet de l'allocation des fonds.

M. PADILLA NERVO (Mexique) remercie le représentant des Etats-Unis pour la proposition qu'il a présentée. Il exprime également ses remerciements au représentant de la France pour l'appui qu'il a donné à cette proposition. Il est heureux de constater que les représentants du Chili, du Brésil, de l'U.R.S.S., du Venezuela, du Canada et de la Pologne se sont déclarés satisfaits de l'action entreprise par le Gouvernement mexicain.

M. Padilla Nervo croit comprendre que les orateurs qu'il vient de mentionner acceptent de suivre la procédure proposée par le représentant des Etats-Unis d'Amérique. De cette manière, le Conseil, au lieu de prendre les mesures recommandées par la Commission des stupéfiants, inviterait cette commission à étudier à sa prochaine session les informations soumises par le Gouvernement du Mexique, son rapport pour 1947, et tous renseignements complémentaires que le Gouvernement des Etats-Unis pourrait fournir en la matière. Il demande au Président si cette interprétation est exacte.

En réponse à une question posée par le PRÉSIDENT, le représentant des ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE déclare qu'il accepte la procédure suggérée par le représentant du Canada. En conséquence, il présenterait sa proposition sous forme d'un projet de résolution, que le Conseil discuterait en séance plénière, sans le renvoyer à son Comité social.

M. AROUTIOUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'à son avis la déclaration faite par le représentant du Mexique supprimait la nécessité d'une résolution spéciale relative à la situation dans ce pays. La commission reçoit de tous les gouvernements des rapports réguliers sur le contrôle des stupéfiants : le rapport

submitted by the Government of Mexico would be studied with the others.

The proposal had been made to introduce a draft resolution. For his part he did not think that it was necessary; if the Council concurred in that view, the question would then be solved. However if the Council should favour the adoption of a resolution, he would insist that it should be transmitted to the Social Committee for its consideration because he did not think that, under the Convention, the Commission was entitled to single out any one country for comment.

He added that if he were nominated to the Social Committee, he proposed to defend that view and to oppose any resolution singling out a particular country.

Mr. STINEBOWER (United States of America) suggested that the record should mention the Council's agreement in principle that the information presented by the Mexican representative should be forwarded by the Secretariat to the Commission on Narcotic Drugs for information and discussion. The Secretariat could send with that information a statement on the proceedings in the Council.

Mr. DAVIDSON (Canada) noted that, after the explanations provided by the representative of Mexico, no one had proposed that the action contemplated by the Commission on Narcotic Drugs should be pursued.

While he did not wish to press the United States representative to draft a resolution, he thought that if the resolution of the Commission were merely referred to in the summary record, the Council would not be doing full justice to the important work of the Commission, and since the Commission had proposed a form of action, the Council should be precise in its views.

The PRESIDENT stated that in view of the fact that the Mexican Government had brought to the attention of the Council new information in that field, he understood that the Council would agree with the suggestion made by the representative of the United States of America and supported by the representative of France, as well as by other representatives, that it was not necessary for the Council to take a decision on the resolution contained in section 20 of the report of the Narcotic Commission or to refer it to the Social Committee of the Council, but that the question would be examined by the Commission on Narcotic Drugs in the light of the current debate in the Council and of any reports presented to the Commission by the United States and Mexican Governments.

There being no objections to that statement, the President declared that the report of the Commission on Narcotic Drugs would be forwarded to the Social Committee.

He thanked the representatives of Argentina, Bolivia, Colombia, Ecuador and Mexico for their valuable contribution to the discussion.

présenté par le Gouvernement du Mexique doit donc être étudié en même temps que les autres rapports.

Or on veut présenter un projet de résolution. M. Aroutiounian ne pense pas que cela soit nécessaire. Si le Conseil est de son avis, la question se trouvera résolue. Mais si le Conseil préfère adopter une résolution, il insistera pour que celle-ci soit soumise à l'examen du Comité social. En effet, il ne pense pas qu'aux termes de la convention, la commission soit autorisée à présenter des observations sur un pays isolé.

M. Aroutiounian ajoute que s'il était nommé membre du Comité social, il se proposerait de défendre ce point de vue et de s'opposer à toute résolution portant sur un pays isolé.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) propose de consigner au procès-verbal l'accord de principe intervenu au Conseil, aux termes duquel les renseignements soumis par le représentant du Mexique, devaient être transmis par le Secrétariat à la Commission des stupéfiants aux fins d'information et de discussion. En même temps que ces renseignements, le Secrétariat pourrait envoyer une note sur les débats qui ont eu lieu au sein du Conseil.

M. DAVIDSON (Canada) fait observer qu'après les explications données par le représentant du Mexique personne n'a proposé de donner suite aux mesures envisagées par la Commission des stupéfiants.

Sans vouloir insister pour que le représentant des Etats-Unis présente un projet de résolution, il estime qu'on ne rendrait pas suffisamment justice au travail considérable accompli par la commission si l'on se contente de mentionner la résolution adoptée par cette commission dans le procès-verbal. A son avis, puisque la commission a proposé certaines mesures, le Conseil devrait exposer son propre point de vue avec précision.

Le PRÉSIDENT déclare qu'en raison des renseignements nouveaux communiqués au Conseil par le Gouvernement du Mexique, il croit pouvoir dire que le Conseil accepte la proposition faite par le représentant des Etats-Unis et appuyée par le représentant de la France ainsi que par d'autres représentants. Aux termes de cette proposition, le Conseil ne donnera pas suite à la résolution figurant à la section 20 du rapport de la Commission des stupéfiants, et ne renverra pas cette résolution à son Comité social. La question sera examinée par la Commission des stupéfiants, à la lumière des débats qui se sont déroulés au Conseil et de tous rapports qui seront présentés à la commission par les Gouvernements des Etats-Unis et du Mexique.

Cette déclaration ne soulevant pas d'objection, le Président déclare que le rapport de la Commission des stupéfiants sera transmis au Comité social.

Il remercie les représentants de l'Argentine, de la Bolivie, de la Colombie, de l'Equateur et du Mexique pour leur précieuse contribution aux débats.

## 21. Report of the Permanent Central Opium Board (E/OB/2)<sup>1</sup>

### GENERAL DEBATE

The PRESIDENT invited Mr. May, Chairman of the Permanent Central Opium Board, to present the report of the Board.

Mr. MAY (Chairman of the Permanent Central Opium Board), presenting the report of the Board (E/OB/2), thanked the Council for the interest it had shown in the Board's activities.

In view of the entry into force of the Protocol of December 1946, by which the powers and functions conferred upon the League of Nations, under the 1925 Convention on narcotic drugs, had been transferred to the United Nations, the Economic and Social Council was in a position to appoint the new members of the Board.

At that turning-point, the Board had decided to present its report somewhat in the form of a summary of the results achieved and the failures met by it in the international control of narcotics during the twenty years of its existence.

Mr. May stressed that the degree of success to be expected from the application of the Conventions of 1925 and 1931 depended largely on the establishment and maintenance by the contracting parties of administration equal to the tasks and obligations assumed under the treaties with special reference to the sending of accurate and punctual estimates and statistics to the Board. In that respect, the situation was not entirely satisfactory, mainly in view of the lack or inadequacy of control in the countries producing raw opium or coca leaf. Mr. May urged that that fact should be borne in mind when plans were made to draft international conventions for the limitation of production of the raw materials in question.

With regard to manufactured drugs, more satisfactory results had been obtained; however there were still important gaps in the documentation supplied to the Board, primarily due to conditions resulting from the war. The Board therefore appealed to the governments concerned to resume, without delay, the discharge of the obligations they had assumed under the conventions to send accurate and punctual estimates and statistics to the Board.

On the other hand, the degree of success to be expected from the Board depended on its composition. Since the Council was in a position to appoint new members, it was highly desirable that the appointments should be made at the current session.

With respect to administrative arrangements, the Board had drawn up in annex A of the report a list of proposals which its members considered essential to the Board's accomplishment of its task in an efficient manner and to the maintenance of the status which the Contracting Parties desired

<sup>1</sup> Permanent Central Opium Board—*Report on the Work of the Board* (United Nations Publications—Sales No. : 1947.XI.14).

## 21. Rapport du Comité central permanent de l'opium (E/OB/2)<sup>1</sup>

### DISCUSSION GÉNÉRALE

Le PRÉSIDENT invite M. May, président du Comité central permanent de l'opium, à présenter au Conseil le rapport du comité.

M. MAY, président du Comité central permanent de l'opium, présente le rapport du comité (E/OB/2) et remercie le Conseil de l'intérêt qu'il a pris aux travaux du comité.

En raison de l'entrée en vigueur du Protocole de décembre 1946, transférant à l'Organisation des Nations Unies les pouvoirs et fonctions exercés par la Société des Nations en vertu de la Convention sur les stupéfiants de 1925, le Conseil économique et social est en mesure de nommer les nouveaux membres du comité.

Au moment d'aborder cette nouvelle étape, le comité a décidé de passer en revue, dans son rapport, les résultats obtenus et les échecs subis dans le domaine du contrôle international du trafic des stupéfiants au cours de ses vingt années d'existence.

M. May fait observer que le succès que l'on doit attendre de l'application des conventions de 1925 et de 1931 dépend largement de la création et du maintien par les parties contractantes d'un appareil administratif capable d'accomplir les tâches et les obligations prévues par les traités, notamment en ce qui concerne la transmission au comité, en temps voulu, d'états et statistiques exacts et ponctuels. Sur ce point, la situation n'est pas absolument satisfaisante, particulièrement en raison de l'absence ou de l'insuffisance du contrôle exercé dans les pays producteurs d'opium brut ou de feuilles de coca. M. May demande que l'on tienne compte de ce fait lorsque l'on dressera des plans pour élaborer des conventions internationales en vue de limiter la production des matières premières dont il s'agit.

En ce qui concerne les drogues manufacturées, les résultats atteints ont été plus satisfaisants. Toutefois, les renseignements fournis au comité contiennent encore d'importantes lacunes, dues principalement aux conséquences de la guerre. C'est pourquoi le comité demande instamment aux gouvernements intéressés de reprendre sans délai, conformément aux conventions auxquelles ils ont adhéré, l'envoi d'états et de statistiques exacts et ponctuels.

D'autre part, le succès que l'on doit attendre du comité dépend de sa composition. Puisque le Conseil est maintenant en mesure de nommer de nouveaux membres, il est hautement souhaitable qu'il procède aux nominations au cours de la présente session.

En ce qui concerne les dispositions d'ordre administratif, le comité a dressé dans l'annexe A de son rapport une liste des propositions que ses membres actuels estiment essentielles si l'on veut que le comité s'acquitte efficacement de sa tâche et conserve la position que les parties contrac-

<sup>1</sup> Comité central permanent de l'opium — *Rapport sur les travaux du Comité* (Publications des Nations Unies — N° de vente : 1947.XI.14).

the Board to enjoy when they drew up the Convention.

In conclusion, Mr. May thanked the Council, the President of the Commission on Narcotic Drugs, and Mr. Steinig, the Director of the Narcotic Drugs Division of the Secretariat whose co-operation had allowed the control of narcotics to be maintained almost unhampered during the period of the transfer to the United Nations of the functions of the League of Nations.

Mr. SUTCH (New Zealand) paid a tribute to the members of the Board for the work accomplished in the difficult times which had intervened between the end of the activities under the League of Nations and the conclusion of the arrangements with the United Nations.

There were three bodies entrusted with the control of narcotic drugs : the Commission on Narcotic Drugs, the Permanent Central Opium Board, and the Supervisory Body. The merging of activities exercised in one field was desirable, and he had examined the possibility of bringing together the Opium Board and the United Nations Commission on Narcotic Drugs; however the Board was an institution of a judicial character, and thus the separate organs could not be merged without a revision of the conventions. Their secretariats, however, had been merged.

He was pleased to note that evidence of co-ordination of activity. The report of the Board had also been examined in conjunction with that of the Commission on Narcotic Drugs.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) agreed with the representative of New Zealand on the necessity of close co-operation between the three organs mentioned—a matter which the Social Committee might discuss to advantage.

He then drew attention to chapter II, section 5 (f) of the Board's report, which in his view attacked Poland in a manner altogether without precedent. The indictment was completely unfounded.

The Government of Poland had replied to the requests for information made by the Board, stating that control was being restored and that, owing to the destruction of archives and the disruption of administration during the war, it was not in a position to reply to the questionnaires sent. It had only recently been possible to provide data for 1946.

Mr. Katz-Suchy reserved the right to request that the section in question should be deleted from the report when it came before the Social Committee of the Council for consideration.

The PRESIDENT, declaring the general debate closed, expressed the appreciation of the Council for the work of the Permanent Central Opium Board.

The meeting rose at 5.45 p.m.

tantes désiraient lui reconnaître lorsqu'elles ont élaboré la convention.

Pour conclure, M. May remercie le Conseil, le Président de la Commission des stupéfiants et M. Steinig, directeur de la Division des stupéfiants du Secrétariat, dont la collaboration a permis d'assurer presque sans heurt le contrôle des stupéfiants pendant la période de transfert à l'Organisation des Nations Unies des fonctions exercées par la Société des Nations.

M. SUTCH (Nouvelle-Zélande) rend hommage aux membres du comité pour le travail accompli au cours de la période difficile qui s'est écoulée entre la date de cessation des pouvoirs exercés sous l'égide de la Société des Nations et la conclusion avec l'Organisation des Nations Unies des accords en vigueur.

Le contrôle des stupéfiants est confié à trois organismes : la Commission des stupéfiants, le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle. Il serait utile de fondre les activités qui s'exercent dans le même domaine. M. Sutch a étudié la possibilité de fusionner le Comité central permanent de l'opium et la Commission des stupéfiants de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, le comité étant une institution de caractère juridique, il n'est pas possible de fondre ces organes sans procéder à une révision des conventions. Mais on a fusionné leurs secrétariats.

M. Sutch note avec satisfaction cet exemple de coordination d'activités. Le rapport du comité a également été examiné conjointement avec celui de la Commission des stupéfiants.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) est d'accord avec le représentant de la Nouvelle-Zélande sur la nécessité d'établir une coopération étroite entre les trois organes mentionnés. Le Comité social aurait intérêt à discuter la question.

M. Katz-Suchy attire l'attention du Conseil sur la section 5, f, du chapitre II du rapport du comité, qui constitue à son avis une attaque sans précédent contre la Pologne. L'accusation est absolument sans fondement.

Le Gouvernement polonais a répondu aux demandes de renseignements présentées par le comité en déclarant que le contrôle était en cours de rétablissement et que, en raison de la destruction des archives et du bouleversement de l'administration au cours de la guerre, il n'était pas en mesure de répondre aux questionnaires reçus. Les renseignements pour 1946 n'ont pu être fournis que récemment.

M. Katz-Suchy se réserve le droit de demander la suppression de la section en question lorsque le rapport sera soumis à l'examen du Comité social du Conseil.

Le PRÉSIDENT, avant de clore la discussion générale, rend hommage, au nom du Conseil, aux travaux accomplis par le Comité central permanent de l'opium.

La séance est levée à 17 h. 45.